

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 24 avril 2014 portant création du centre d'opérations de la gendarmerie de Saint-Martin - Saint-Barthélemy (Guadeloupe)

NOR : INTJ1407276A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Le centre d'opérations de la gendarmerie de Saint-Martin - Saint-Barthélemy (Guadeloupe) est créé à compter du 1^{er} août 2014.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 avril 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,*

B. SOUBELET